ORIGINAL: ANGLAIS Dernière mise à jour: 17 février 2014



Accord approuvant les rapports du Président du Conseil des ministres, du Secrétaire Général, et des Présidents des Comites spéciaux de l'AEC

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XIX^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago : le 14 février 2014





ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XIX^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago : le 14 février 2014

Accord No. 1/14

ACCORD APPROUVANT LES RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, DU SECRETAIRE GENERAL, ET DES PRESIDENTS DES COMITES SPECIAUX DE L'AEC

Le Conseil des ministres,

Vu:

Les Articles XIV, paragraphe 3, et XV de la Convention créant l'Association des États de la Caraïbe ;

L'Accord No. 7/95;

L'Accord No. 10/95;

La Déclaration de Margarita et le Plan d'Action, approuvés par le III^e Sommet de Chefs d'État et/ou Gouvernement de l'AEC, tenue sur l'île de Margarita, au Venezuela, les 11 et 12 décembre 2001 ;

L'Accord 1/04;

Considérant :

Le Rapport du Président du Conseil des ministres ;

Le Rapport annuel du Secrétaire général ;

Les Rapports présentés par les présidents des Comités spéciaux;





CONVIENT:

- 1. D'approuver le Rapport présenté par le président du Conseil des ministres (ACS/2014/CM.XIX/CR/CHAIR) ;
- 2. D'approuver le Rapport du Secrétaire général pour la période 2013-2014 (ACS/2014/CM.XIX/CR/SGR) ;
- 3. D'approuver les Rapports présentés par les présidents des Comités spéciaux (ACS/2014/CM.XIX/CR/NAT.DIS; ACS/2014/CM.XIX/CR/TRANSP; ACS/2014/CM.XIX/CR/SUST.TOUR; ACS/2014/CM.XIX/CR/SUST.TOUR; ACS/2014/CM.XIX/CR/CARIB.SEA).